

La rafle du 9 septembre 1943 dans le Tarn : contexte historique et données locales

« L'histoire (...) consiste, comme toute science, à constater des faits, à les analyser, à les rapprocher, à en marquer le lien »

Numa Denis Fustel de Coulanges

Un événement éditorial majeur, pour quiconque travaille sur la persécution des Juifs en France pendant la Deuxième Guerre mondiale, est la parution récente en quatre volumes du résultat des trente années de recherche de Serge Klarsfeld : *La Shoah en France*¹. Le troisième tome de ce travail est particulièrement précieux. En effet, « *Le Calendrier de la persécution des Juifs de France*² (...) établit avec une extrême précision la chronologie des événements qui ont marqué pendant quatre ans le sort des Juifs de France. Il présente tous les documents qui, à Berlin, à Paris ou à Vichy, ont décidé du destin des Juifs à l'échelle nationale ainsi que ceux qui, dans chaque région et chaque département, ont organisé la chasse aux familles juives. (...) ce calendrier (...) est un indispensable outil de travail pour tous les chercheurs régionaux et locaux ».³

L'autre événement éditorial, local celui là, est la mise à disposition par les Archives départementales du Tarn des deux volumes *Documents et sources pour l'histoire de la Seconde Guerre mondiale dans le département du Tarn*⁴.

En effet, ces publications permettent d'accentuer le regain historiographique observable depuis le début des années 90, qui a affiné la connaissance de l'appareil répressif du régime de Vichy, précisé davantage la chronologie de la persécution, l'identité et la localisation des Juifs qui en furent les victimes. Le Tarn n'a pas échappé à ce mouvement.⁵

Parmi les travaux récents consacrés au département, un passage de l'ouvrage de Sandra Marc⁶ a, lors de sa parution, retenu particulièrement notre attention : « (...), il est certain qu'une autre opération fut organisée le 9 septembre 1943⁷, mais un avis de recherche émanant de la gendarmerie de Lacaune fait état de vingt quatre fuites ». Au delà de la preuve qu'une troisième rafle, après celle de l'été 42 et celle de février 43 a menacé les assignés à résidence de Lacaune, la date citée fait écho à celle donnée par E. Saulière, correspondant du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale pour le Tarn, à plusieurs reprises et pour

¹ Fayard 2001, quatre volumes publiés.

² Klarsfeld (S), 2001, La Shoah en France, 3. Le calendrier de la persécution des Juifs de France, septembre 1942 – août 1944, Paris, Fayard.

³ Klarsfeld (S), 2001, op. cit.

⁴ Charnay (A) éd, (1998) Documents et sources pour l'histoire de la Seconde Guerre mondiale dans le département du Tarn, Volume 1 : Fonds du Cabinet du Préfet – 506 W – répertoire numérique, Albi, Conseil général du Tarn, Archives départementales ; Desachy (S) éd, (2001) Documents et sources pour l'histoire de la Seconde Guerre mondiale dans le département du Tarn, Volume 2 : Accueil des réfugiés – Camps d'internement – 348 W – 493 W – 495 W – répertoires numériques, Albi, Conseil général du Tarn, Archives départementales.

⁵ A une exception, cependant : l'ouvrage de Ph. Delvit, 1995, Le Tarn du Maréchal, Portet sur Garonne, Loubatières, qui au mieux ne porte pas un titre adapté à son contenu, au pire fait figure de publication quasi révisionniste en occultant, sans explication, la persécution des Juifs dans le département du Tarn pendant la Seconde Guerre mondiale.

⁶ Marc (S), (2001) Les Juifs de Lacaune sous Vichy (1942 – 1945) : assignation à résidence et persécution, Paris, L'Harmattan.

⁷ Souligné par nous.

cinq Juifs du Tarn mentionnés dans ses archives⁸. Les cinq premiers arrêtés le furent à Brens, Castres, Albi, Les Cabannes (près de Cordes) et, pour un domicilié à Soual, en gare de Toulouse. D'après ses données, un sixième a été arrêté aussi le lendemain, à Albi.

Contrairement à d'autres arrestations opérées dans le Tarn en 1943 et 1944⁹, nous n'avions, pour ces personnes, aucun contexte historique, la date du 9 septembre n'étant pas mise en exergue dans les documents départementaux publiés auparavant.

L'indication de Sandra Marc concernant l'opération du 9 septembre 1943, était d'autant plus précieuse que, se référant à Klarsfeld¹⁰, elle expliquait que : « *cette rafle avait été organisée à la suite d'une réunion de la S.E.C. (Section d'Etudes et de Contrôle) à Vichy le 7 septembre, et devait concerner les Juifs étrangers de 18 à 50 ans, ainsi que les Juifs français de 20 à 30 ans. Ils devaient être mis à la disposition de l'organisation Todt mais, sur les mille trois cents personnes fichées, seulement cent ont été arrêtées. Selon la S.E.C., ce résultat largement insuffisant serait dû à la trop large diffusion d'un télégramme du 19 août adressé aux Préfets par le commissaire général de la main d'œuvre les informant des modalités de l'opération* ». ¹¹

Dans la nouvelle édition du *Calendrier*,¹² Klarsfeld va plus loin et reproduit un document émanant de la S.E.C. du C.G.Q.J. (Commissariat Général aux Questions Juives) de Toulouse, daté du 28 septembre 1943 :

Section d'enquête
et de contrôle
du C.G.Q.J.

Toulouse, le 28 septembre 1943

Rapport sur les opérations de ramassage des Juifs

Le 7 septembre 1943, les délégués régionaux des S.E.C. de zone sud étaient convoqués à la Direction à Vichy où ils étaient invités, sous le sceau le plus confidentiel, à établir les listes des Juifs étrangers et des Juifs français de leur région, dans le but de permettre une vaste opération de ramassage à une date qui serait déterminée dès la réception de ces listes.

Le 10 septembre, nous apprenions incidemment qu'une rafle avait été faite la veille dans toute la région, et que les Juifs étrangers avaient été arrêtés par la police française.

Le 17 septembre, nous recevions de notre direction à Vichy une instruction nous informant que : par instruction N° 10-M-7 du 21 août 1943, le Commissaire général de la main d'œuvre prescrit l'utilisation de la main d'œuvre juive dans les chantiers Todt, à l'exception des Juifs alsaciens lorrains qui seront encadrés et proposés pour les exploitations tourbières et forestières.

A cette instruction était jointe la copie d'un télégramme de Monsieur le Commissaire général à la main d'œuvre, en date du 26 août 1942, adressé à messieurs les Préfets régionaux

⁸ A .D.T. 52 J 3 et 52 J 10

⁹ par exemple Héral (O), à paraître, Arrestations et déportations de Juifs dans le Tarn : apports et limites des Archives départementales pour la période mai 43 – mai 44, *Revue du Tarn*.

¹⁰ Klarsfeld (S), (1993) *Le Calendrier de la persécution des Juifs en France*, Paris, Les Fils et Filles des Déportés Juifs de France et The Beate Klarsfeld Foundation.

¹¹ Marc (S), (2001), op. cit.

¹² Klarsfeld (S), (2001), op. cit.

et Directeurs régionaux du Commissariat interministériel à la main d'œuvre, rappelant que, par télégramme du 19 août, il avait prescrit de mettre à la disposition de l'organisation Todt les Juifs, notamment étrangers, physiquement aptes, âgés de 18 à 50 ans, en exceptant les Suisses et Portugais qui seraient rapatriés.

Etablissant une corrélation entre cette instruction et ce qui avait été dit confidentiellement aux délégués régionaux des S.E.C. en zone sud, nous prîmes nos renseignements, d'où nous avons pu établir que :

1. les télégrammes précités avaient été rédigés en langage clair ;
2. que de nombreuses communications téléphoniques avaient été échangées à ce sujet ;
3. que les Juifs avaient été ainsi alertés, en raison des nombreuses fuites des Services des Postes, Télégraphes et Téléphones, ainsi que par les Services de Police.

Le résultat s'est traduit par un échec à peu près total des rafles du 9 septembre.

Voici les chiffres :

Juifs étrangers inscrits sur les listes ayant servi de base à la rafle pour la région de Toulouse: 1 300.

Juifs arrêtés au cours de la rafle :100.

Ces derniers sont évidemment ceux qui étaient absents de leur domicile dans la journée du 9 septembre et qui sont rentrés trop tard pour être prévenus.

Tous les autres, étant prévenus, s'étaient cachés, soit chez des aryens, soit dans des fermes, soit même s'étaient fait admettre aux garde-voie et communications, le long des voies ferrées pour une ou plusieurs nuits.

Il résulte de cet exposé que les listes qui avaient été demandées confidentiellement aux délégués régionaux des S.E.C. en zone sud et qui continuent d'être établies risquent fort de représenter un gros travail inutile, car les Juifs, tant étrangers que français sont maintenant alertés et toujours sur le qui-vive, d'autant plus que les Préfets sont franchement hostiles à cette mesure qu'ils ont en partie laissée accomplir pour les Juifs étrangers, mais qu'ils freineront en ce qui concerne les Juifs français, n'obéissant ainsi une fois de plus aux ordres du Gouvernement.

- qu'ils ont, d'ores et déjà pris leurs dispositions pour être alertés dès qu'une nouvelle rafle sera prescrite,
- que les seules chances de succès pour aboutir à un résultat seraient de prescrire brusquement et simultanément dans toute la France, sans listes préalables, une vaste opération de police au domicile de tous, Juifs et aryens, avec sanctions exemplaires, pour les aryens chez lesquels des Juifs seraient trouvés cachés.

Ce texte est d'un grand intérêt car il confirme le fiasco de l'opération du 9 septembre avec moins de 10% de réussite par rapport à l'objectif fixé. Il montre aussi une importante solidarité de la population locale, de l'information au camouflage. Enfin les rouages utilisés avec succès en 1942 (Préfets, police) sont maintenant beaucoup plus réticents.

D'autres sources¹³, montrent l'implication du Préfet de région. Ce dernier demande, par exemple, le 30 août 1943 au Préfet de l'Ariège¹⁴ d'établir une liste des Juifs susceptibles

¹³ A.D.A. 5 W 113

¹⁴ Nous n'avons pas trouvé d'autres données pour la région de Toulouse. Par contre, Serge Klarsfeld, (2001), op. cit., publie une Note de renseignements, en date du 7 septembre 1943. Elle concerne la zone d'occupation

d'être mis à la disposition de l'organisation Todt. Le 6 du mois suivant, il souhaite un regroupement pour le 9 septembre¹⁵ des israélites étrangers de 18 à 50 ans. La liste établie comporte 97 noms, dont 11 assignés à résidence à Aulus les Bains et 64 internés du camp du Vernet, mais 22 personnes manquent à l'appel. Le 12, deux fuyards seulement sont retrouvés. Les 20 autres ne le seront pas, bien que le Préfet régional ait demandé à la gendarmerie d'activer les recherches. Autre point important à relever dans ces documents : tous les détenus sont transférés au camp de Noé. Ce camp est aussi cité par E. Saulière pour quatre des six Juifs arrêtés les 9 et 10 septembre 1943 (ce qui n'exclue pas *a priori* les deux autres, mais il ne le précise pas).

L'organisation de l'opération se précise donc. Le camp de Saint-Sulpice n'est plus, même pour les arrestations opérées dans le Tarn¹⁶ à cette période, l'épicentre des opérations de police. Dans sa monographie consacrée au camp de Noé, Eric Malo¹⁷ indique que : « *dès le mois de mai 1943, la préfecture l'avait promu au rang de centre de triage régional (...) Le centre de triage avait pour mission de fournir des travailleurs à l'Allemagne, les Français par le S.T.O. et les étrangers livrés à l'organisation Todt*¹⁸ (...) » et, plus loin que « *à partir du mois de septembre*¹⁹, *la préfecture réunit à Noé des centaines de travailleurs étrangers (T.E.), la plupart juifs*²⁰, *destinés à être livrés aux Allemands : 211 en septembre*²¹, *150 en novembre, 1000 en décembre, 107 en janvier 1944, 61 en mai* ». L'importance des chiffres cités montre la place du travail forcé dans le processus de persécution. Il nuance peut être aussi l'échec relatif de l'opération de ramassage du 9 septembre. Il n'est toutefois pas possible de l'affirmer, n'ayant pu consulter les archives du camp de Noé et ne disposant pas, si elle existe, de la liste des 1300 Juifs recherchés.

Si Emile Saulière cite Noé dans son travail, il est aussi précis pour l'affectation à l'organisation Todt. Le nom de Caronte l'Avéra (ou de Martigues) est mentionné à trois reprises. Grâce à une autre étude récente²², dont l'objet est totalement différent – elle aborde le rôle du Consistoire central pendant la Seconde Guerre mondiale – nous disposons d'une liste assez précise de l'ensemble des G.T.E. par régions. Cette liste qui recoupe pour partie des affectations de Rabbins, indique pour la région de Marseille : 212^e G.T.E. Caronte l'Avéra par Martigues (Bouches du Rhône). Une note de l'auteur signale que ce G.T.E. reçoit en octobre 43 une partie des Juifs affectés à l'organisation Todt.²³ Cette date corrobore les données de Saulières qui parle quant à lui d'un séjour d'un mois au camp de Noé. Il indique aussi qu'un des prestataires – Moïse D., arrêté à Castres – a réussi à s'enfuir le 3 octobre 1943.

italienne. Bien que le Préfet, en application des instructions télégraphiques reçues ait convoqué les personnes concernées à Digne, le 6 septembre pour une visite médicale, pas un Juif ne s'y est présenté. Les Autorités italiennes leur avaient déconseillé de répondre à cette invitation et conseillé de rester sous leur protection.

¹⁵ Souligné par nous.

¹⁶ Il en fut de même pour les arrestations tardives en 1942, les Juifs arrêtés sur le département ayant été regroupés au camp de Rivesaltes. Sur ce camp, voir par exemple, Boitel (A), (2001), *Le camp de Rivesaltes*, Perpignan, P.U.P..

¹⁷ Malo (E), (1992), *De Vichy à la quatrième République : le camp de Noé (1943 –1945)*, Les années 40 dans le Midi, *Annales du Midi, revue de la France méridionale*, 4, 441 – 458, Privat.

¹⁸ Souligné par nous.

¹⁹ Souligné par nous.

²⁰ Souligné par nous.

²¹ Dont sans doute la plupart des cent issus de la rafle du 9 septembre 1943.

²² Lévy (A), (2000) *Les aumôniers juifs durant la Seconde guerre mondiale*, in *Le Consistoire durant la seconde Guerre mondiale, Revue d'histoire de la Shoah*, 189, 54 – 107.

²³ Souligné par nous.

Pour deux autres Juifs, il signale simplement Marseille et Marseille Camp Maleviel ou Malaviel (?)²⁴, camp pour lequel nous n'avons trouvé aucune information. Leur présence sur la région de Marseille est malheureusement confirmée. Grâce aux données établies par Serge Klarsfeld, nous les avons tous retrouvés dans les listes des transferts vers Drancy²⁵ des 16/04/1944, 23/04/1944 et 19/05/1944. Toujours grâce à lui, nous connaissons aussi leur convoi de déportation, sa destination et *in fine* leur sort.²⁶

Cinq personnes ont été déportées : deux à Auschwitz, la première par le convoi 62 du 20 novembre 1943 (c'est la seule personne non affectée dans les Bouches du Rhône), la seconde par le convoi 74 du 20 mai 1944 (c'est la seule rescapée), les trois autres à Kaunas Reval par le convoi 73 du 15 mai 1944. Ces déportations sont la conséquence de la décision prise le 14 avril 1944, par les chefs S.S. en France, Helmut Knochen et Aloïs Brunner, d'intégrer les juifs T.E. enrôlés dans l'organisation Todt aux convois pour Auchwitz, les juifs français de mariage mixte devant les remplacer au travail²⁷. Ainsi, comme le fait remarquer E. Malo²⁸, la remise par les autorités de Vichy de T.E. juifs à l'organisation Todt, contribua à alourdir le bilan des déportations « vers l'est ». La déportation vers Kaunas Reval et non Auschwitz de trois des T.E. arrêtés initialement dans le Tarn pose le problème du choix de cette destination, longtemps méconnue (pas d'Emile Saulière en tout cas qui la note dès 1965).²⁹

Lacaune, Albi, Castres, Les Cabannes, Brens, mais aussi Lavarur : trois pièces, « découvertes » aux Archives départementales, confirment la dimension départementale de cette rafle méconnue.

Le premier document est une lettre émanant du commissariat de police de Lavarur, en date du 13 septembre 1943, adressée au Préfet du Tarn : elle parviendra à Albi le 14 septembre 1943.

Département du Tarn
Ville de Lavarur
Commissariat de Police

Lavarur, le 13 septembre 1943

Le Commissaire de police de Lavarur

A Monsieur le Préfet du Tarn. Cabinet³⁰.

ALBI

Regroupement des
israélites étrangers

²⁴ Nous ne garantissons pas un déchiffrement parfait car l'écriture de M. Saulière est parfois très difficile à décoder.

²⁵ Klarsfeld (S), (1992) Les transferts de Juifs de la région de Marseille vers les camps de Drancy ou Compiègne en vue de leur déportation, 11 août 1942 – 24 juillet 1944, Paris, Les Fils et Filles des Déportés Juifs de France.

²⁶ Klarsfeld (S), (1997), Déportés Juifs de France, CD-Rom collectif, L'histoire de la Shoah, de la persécution à l'extermination des Juifs d'Europe, Paris, Softissimo / Endless Interactive.

²⁷ Hilberg (R), (1988), La destruction des Juifs d'Europe, Paris, Fayard.

²⁸ Malo (E), (1992), op. cit.

²⁹ Sur ce point voir les trois volumes édités par Blum-Cherchovsky (E), 1999, 2000 et 2001, Nous sommes 900 français : à la mémoire des déportés du convoi 73 ayant quitté Drancy le 15 mai 1944, Besançon, Les familles et amis du convoi 73.

³⁰ A.D.T 506 W 189 – souligné en rouge sur le document original

S. Israël

J'ai l'honneur de vous rendre compte des renseignements parvenus à Monsieur le maire de LAVAUUR, il résulte que le nommé S. Israël né le 14 janvier 1906 à Kodetch (Pologne) israélite étranger, domicilié à LAVAUUR, 12 Rue Sainte-Catherine, qui lors de l'opération effectuée le 9 septembre dernier³¹, n'avait pu être rencontré (sic) et avait fui son domicile, serait caché dans une maison de campagne appartenant au sieur M., électricien de LAVAUUR et située quartier de BERNARDIS.

Les renseignements fournis à monsieur le MAIRE paraissent être de source sûre et il se pourrait en effet que S. se dissimule dans l'immeuble M.

Comme il s'agit d'une habitation privée, j'ai l'honneur de vous demander un ordre de perquisition³² pour opérer légalement (sic) et arrêter, le cas échéant, cet israélite étranger qui s'est soustrait à la mesure de regroupement dont il a été l'objet.

Le Commissaire de Police³³

Le second est la réponse à cette requête qui fit l'objet d'un courrier en date du 17 septembre (le 17 seulement, ce qui signifie au mieux une réception le 18), comportant un bordereau d'identification et un ordre de perquisition.

17 septembre 1943³⁴

H.T.

Le Commissaire de Police
à LAVAUUR

Comme suite à votre lettre du 13 septembre, j'ai l'honneur de vous adresser ci joint, un ordre de perquisition pour vous permettre de rechercher et d'arrêter, le cas échéant, l'israélite étranger S. Israël, qui s'est soustrait à la mesure de regroupement dont il est l'objet.

17 septembre 1943

H.T.

L'an mil neuf cent quarante trois le 16 Septembre ;

Nous, E. K., Préfet du Tarn ;

Vu les renseignements déjà parvenus à notre connaissance ;

³¹ Souligné par nous.

³² Souligné en rouge sur le document original.

³³ A.D.T. 506 W 189

³⁴ A.D.T. 506 W 189

En vertu de l'article 10 du Code d'Instruction Criminelle ;

Mandons et ordonnons à M. le Commissaire de Police de Lavour de procéder, en se conformant à la loi, à une perquisition au domicile de M. M., électricien à LAVAUR, à l'effet de découvrir le nommé S. Israël qui s'est soustrait à la mesure de regroupement des israélites étrangers.

En foi de quoi et pour la garantie du dit Commissaire, nous apposons notre signature.

Albi, le 17 Septembre 1943

Le Préfet du Tarn³⁵

Ces pièces montrent, malgré une délation locale, un zèle très relatif de l'administration, dont la lenteur a sans doute contribué à épargner à Israël S. un destin tragique. Disposant de sa date de naissance, de son lieu de naissance et de sa nationalité, il est possible d'affirmer qu'il ne figure pas dans le Mémorial de Serge Klarsfeld. L'hypothèse d'une fuite salvatrice est donc plus que probable.

Au terme de cette brève étude, il est possible de conclure par un bilan, sans doute provisoire³⁶ de « l'opération de ramassage » du 9 septembre 1943 dans le Tarn : 25 personnes recherchées ont réussi à fuir (24 à Lacaune, 1 à Lavour), 6 ont été arrêtées (dont une en Haute Garonne), 5 ont été transférées dans les Bouches du Rhône pour travailler pour l'organisation Todt (3 au 212^e G.T.E. de Caronte l'Avéra, près de Martigues, deux autres dans la région de Marseille sans plus de précision pour l'instant). Sur les trois affectées au 212^e G.T.E., une réussit à s'enfuir le 3 octobre 1943. Au total, cinq personnes ont été déportées.

Ces éléments nous permettent de compléter le Mémorial de la Déportation des Juifs du Tarn³⁷ :

- ◆ AZARIA Joseph, employé d'hôtel, né le 29/03/1900, à Andrinopole, recherché et arrêté à Albi le 9/09/1943, affecté à Marseille à l'organisation Todt, transféré à Drancy le 16/04/1944 et déporté le 15/05/1944 à Kaunas Reval par le Convoi 73.
- ◆ FINKELSTEIN Benjamin, cultivateur, né le 01/01/1906, à Zeluck, recherché à Soual et arrêté à Toulouse le 9/09/1943, interné au camp de Noé, déporté le 20/11/1943 à Auschwitz par le Convoi 62.
- ◆ KLAJMAN Slama, casquettier, né le 07/02/1897, à Radom, recherché et arrêté à Brens le 9/09/1943, interné au camp de Noé, affecté à l'organisation Todt au 212^e G.T.E. de Caronte l'Avéra à Martigues, transféré à Drancy le 23/04/1944 et déporté le 15/05/1944 à Kaunas Reval par le Convoi 73.

³⁵ A.D.T. 506 W 189

³⁶ La recherche d'autres éléments au plan départemental, régional et aux A.D. des Bouches du Rhône reste à faire, l'important, à nos yeux dans un premier temps étant de rappeler cette rafle méconnue.

³⁷ Gérard Gobitz a publié la liste des enfants déportés en 1942 dans son ouvrage paru en 1992 chez L'Harmattan : Les déportations de réfugiés de zone libre. On trouve en annexe de l'ouvrage de S. Marc, 2001, op. cit., le Mémorial de la Déportation des Juifs de Lacaune (septembre 1942 – février 1943). Nous avons enfin établi la liste des victimes de la rafle du 4 janvier 1944 : Héral (O), 2001, La Rafle des Juifs à l'hôtel Maurel à Montredon Labessonnié (Tarn) : contexte historique, sources et victimes, Revue du Tarn, 184, 579 – 604.

- ◆ LEVIE Kurt, engagé volontaire dans l'armée française en 1940, né le 04/11/1902, à Marburg, recherché et arrêté aux Cabannes (près de Cordes) le 9/09/1943, interné au camp de Noé, affecté le à l'organisation Todt au 212° G.T.E. de Caronte l'Avéra à Martigues, transféré à Drancy le 23/04/1944 et déporté le 15/05/1944 à Kaunas Reval par le Convoi 73.
- ◆ OSSJA Henri, né le 24/11/1902, à Bobow, recherché et arrêté à Albi le 10/09/1943, interné au camp de Noé, affecté à l'organisation Todt à Marseille, transféré à Drancy le 19/05/44, déporté le 20/05/1944 à Auschwitz par le Convoi 74, rescapé.

Olivier Héral
18, bd Léon Bourgeois
81100 – Castres
olvier.heral@wanadoo.fr